

Mervilla Infos

Bulletin d'information et de liaison édité par la Commune de Mervilla
N° 52, décembre 2012



Le mot du maire

La photo de couverture n'est pas sans rappeler que l'hiver dernier fut le plus rude depuis 1987. En effet on peut encore s'en apercevoir ces jours de décembre le long de la route des Crêtes, avec la réfection du trottoir dont les malfaçons furent révélées au cours de cette période de gel hivernal en février 2012. Espérons que l'hiver qui s'approche soit plus clément. En lisant les compte-rendus du conseil municipal vous y trouverez que la mairie s'est doté d'un équipement reprographique couleur, et qu'avec ce numéro 52 de Mervilla Info nous essayons de valider son amortissement.

A la fin de l'année 2012 je vous annonçais les prises de compétences (entr'autres) Voirie et Services à la Personne par le Sicoval. Pour le financement de ces charges transférées, le Conseil de Communauté du Sicoval a décidé de les faire porter par la taxe sur le foncier bâti. Pour ne pas pénaliser les foyers fiscaux, le conseil municipal de Mervilla a décidé une baisse équivalente de la taxe d'habitation. Je suis à votre disposition si vous souhaitez des explications complémentaires, ou si vous avez perçu une anomalie dans vos taxes locales.

Dans et avec ce numéro, vous trouverez les nouveaux horaires de collecte des déchets ménagers et des recyclables à partir du 7 janvier 2013. ATTENTION aux changements.

Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, nous avons pu bénéficier de l'expérience et de stagiaires de l'INFA pour rénover les peintures du chœur de notre église. Nous avons pu en profiter pour faire quelques travaux d'entretien et tout cela pour des coûts très raisonnables. Le résultat est magnifique, si c'était à refaire je signerais des deux mains. J'en profite pour remercier tous ceux qui ont participé : artisans, stagiaires, professeurs, sans oublier le chœur St-Agne qui en a merveilleusement magnifié l'inauguration.

Bonne fin d'année 2012 et meilleurs vœux pour 2013.

Michel Terrissol



AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2011

1 Décision Modificative n° 3.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du chapitre 011 du budget de l'exercice 2011 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien des bâtiments	9 000 €	
D 65549 : Participation au SDEHG		9 000 €
TOTAL	9 000 €	9 000 €
D 21318/63 : Autres bâtiments publics	610 €	
D 21533/61 : Réseaux cablés		610 €
TOTAL	610 €	610 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2 Modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Tableau des effectifs de la collectivité au 20 décembre 2011

Anciens Emplois	Nouveaux Emplois	Durée hebdomadaire heures/semaine
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif 1 ^o classe	8 heures
Attaché territorial	Attaché territorial	17 heures
Rédacteur	Rédacteur	8 heures
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	2 heures 15

3 Désignation des délégués au Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage.

Pour la création récente du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafage, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués à ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

délégué titulaire : Monsieur Pierre VIALARD, suppléant : Monsieur Henri DALENS

4 Repas des aînés 2012.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion du repas annuel des aînés organisé par la commune de Pechbusque, une facturation de 18 euros par repas est demandée à la commune de Mervilla.

Monsieur le Maire propose que, cette année, chaque inscrit participe à hauteur d'une somme de 8 euros par repas servi et 18 euros pour les participants extérieurs. Le conseil municipal :

- adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

5 Acquisition d'un copieur Mairie – choix du prestataire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget 2011 pour acquérir un appareil de reprographie numérique couleur en connexion avec le poste informatique de la mairie. Plusieurs sociétés spécialisées ont été consultées,

notamment la société Perret Bureautique domiciliée à Labège 31 qui présente l'offre la mieux adaptée cette demande. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder à cette acquisition auprès de la société nommée ci-dessus.

6 SICOVAL Compétence Voirie – Service à la personne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée de l'ensemble des travaux liés à la prise de compétence « services à la personne » et « voirie » par le SICOVAL. A ce jour, les services se sont rendus dans les communes pour expliquer les modalités d'organisation de ces prises de compétences et compléter le dossier financier pour le transfert des charges participatives de chacune d'entre elles.

En ce qui concerne la voirie ces modalités seront finalisées début 2012.

Un chiffrage complet parviendra aux communes pour l'élaboration du budget 2012.

Il restera à prendre ensuite les décisions sur la manière de répartir les charges induites sur l'ensemble de la population du SICOVAL.

Séance du 4 avril 2012

1-a Compte Administratif commune - 2011

Le résultat du compte administratif 2011 peut se résumer comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2011				
	Mandats émis (a)	Titres émis (dont 1068) (b)	Résultat / Solde d'exécution N-1 (c)	Résultat / Solde (d) = (b)-(a)+(c)
TOTAL DU BUDGET	- 206 322.01	+ 237 620.04	+ 163 497.17	+ 194 795.20
Fonctionnement (total)	- 102 950.82	+ 128 908.09	+ 127 251.04	+ 153 208.31
Investissement (total)	- 103 371.19	+ 108 711.95	+ 36 246.13	+ 41 586.89

Toutes les pièces annexes ayant été prises en considération, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion du receveur municipal à l'unanimité des membres présents,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif présente :
 - ⇒ Un excédent de fonctionnement de + 153 208.31 €
 - ⇒ Un excédent d'investissement de + 41 586.89 €
 - ⇒ Un solde des restes à réaliser d'investissement déficitaire de 40 420.68 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 Réserves compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 0 € (Zéro)
 Section de fonctionnement : +153 208.31 €

1-b Compte administratif C.C.A.S – 2011

Monsieur le Maire présente le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale de la commune dont le résultat peut se résumer comme suit :

- Section de fonctionnement
 - ⇒ Dépenses : - 234.09 €
 - ⇒ Recettes : + 0.00 €
- Section d'investissement : néant
- Résultat de fonctionnement reporté : + 941.41 €
- Excédent : + 707.32 €

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la comptabilité de l'exercice 2011 et le compte de gestion du receveur municipal approuve le compte administratif 2011 du C.C.A.S à l'unanimité des membres présents.

1-c Compte de gestion du receveur 2011

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Commune et Centre Communal d'Action Sociale :

le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, approuve le compte de gestion à l'unanimité des membres présents.

2 Vote des taux d'imposition 2012.

Monsieur le Maire, après avoir présenté l'ensemble du budget primitif et évalué les besoins et les ressources, explique au conseil municipal les incidences financières induites par la prise de compétence du service à la personne et de la voirie par le Sicoval sur le budget communal en corrélation avec la réforme de la taxe professionnelle et la réforme des Collectivités Territoriales.

Le Sicoval a pris à sa charge les participations des syndicats qu'il a absorbés du fait de la réforme (SIVOS et SICCA) et répercute ces nouvelles charges par une diminution de l'attribution de compensation des communes et l'augmentation de la Taxe foncière bâtie des entreprises et des ménages. En contrepartie, le Sicoval propose aux communes de diminuer leurs taux de manière proportionnelle.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de répartir les nouveaux taux pour 2012 de la manière suivante pour un produit attendu de 45 571 € respectant les dispositions prises par le Sicoval et pour diminuer la charge des ménages :

- **Taxe d'habitation :** 3.39 %
- **Impôt foncier bâti :** 8.11 %
- **Impôt foncier non bâti :** 25.03 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'adoption des taux proposés à l'unanimité des membres présents.

3 Acquisition de matériel de reprographie - demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie vient d'acquérir le matériel auprès de la société PERRET BUREAUTIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- dit que la dépense d'un montant de 6 355.54 € sera inscrite à l'article 2183 de la section d'investissement du budget communal,
- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de bien vouloir lui accorder la subvention la plus large possible.

4 Plan d'Occupation des Sols - future mise en révision

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'approche de la future approbation du Schéma de Cohérence territoriale, il convient de demander la prise de rang auprès des services du Sicoval eu vue de l'étude de la future révision du document d'urbanisme de la commune et pour permettre à ce dernier de programmer les disponibilités auprès de ses services.

Après débat, le conseil municipal décide par sept voix contre trois de ne pas formuler cette demande.

5 Informations

1) Certificat Urbanisme.

Monsieur le Maire présente la demande de certificat d'urbanisme formulée par le cabinet de géomètres experts SANSAC/CIVADE en faveur de la famille SOURDEAU sur les parcelles cadastrées section A n° 198-203-205 (17 978m2).

Il explique, à cette occasion, l'opportunité de procéder à l'acquisition de la réserve n° 3 inscrite au POS et touchant le parcellaire, pour des raisons évidentes de sécurité pour la circulation piétonne se faisant aujourd'hui sur la RD 95 à grands risques.

Après en avoir débattu le conseil municipal mandate Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents pour mener à bien cette acquisition dans le cadre de la future vente de ces parcelles.

2) Remplacement de Mme DIDIER au secrétariat.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Mme Nathalie DIDIER au 1er juin 2012 vers la mairie de Toulouse. Il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour pallier son remplacement notamment la déclaration de vacance d'emploi. Le conseil municipal se prononce favorablement pour poursuivre la recherche d'un agent à raison de huit heures hebdomadaires et donne mandat à Monsieur le Maire pour ce faire à l'unanimité des membres présents.

Séance du 19 juin 2012

1- Embauche d'un Adjoint Administratif 1ère Classe au 1er août 2012

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le départ de Madame Nathalie DIDIER en date du 1^{er} juin 2012 à la Mairie de Toulouse motive son remplacement pour 8 heures hebdomadaires.

Madame Christine BARBET exerçant ses fonctions sur la commune de Pechabou propose sa candidature à ce poste et offre toutes les qualités requises.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à son embauche à la Mairie de Mervilla pour 8 heures hebdomadaires, et d'effectuer son recrutement par voie directe au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} août 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser cette délibération.

2 / Décision modificative n° 1/2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2012 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6554/042 : participation SDEHG	148 812.06 €	
R023 : Virement entre section	148 812.06 €	
D 238/041 : Avances versées - Travaux SDEHG		148 812.06 €
R021 : Virement entre sections		148 812.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués.
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

3 / Décision modificative n° 2/2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2012 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21311/65 : Hôtel de Ville	2 500.00 €	
D 2183/64 : Matériel bureau / informatique		2 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués.
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

4 / Décision modificative n° 1/2012 - CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2012 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6562 : Aides	400.00 €	
D 60623 : Denrées alimentaires		400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués.
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

5/ SITPA - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Monsieur le président du SITPA informant la commune du souhait d'adhésion au SITPA de la commune de Sauveterre de Comminges.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'adhésion au SITPA de la commune mentionnée précédemment.

6/ Recensement de la population en janvier 2013 - Nomination du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un recensement général de la population en janvier 2013. Le dernier recensement général ayant eu lieu en janvier 2008.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un coordonnateur communal chargé de suivre les opérations de collecte des divers bulletins nécessaires auprès des habitants. Le ou les agents recenseurs seront engagés ultérieurement pour effectuer les tâches de collecte.

Le maire propose, avec son accord, que Monsieur Gérard LOUBET, secrétaire de mairie, soit désigné en tant que coordonnateur communal.

Ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

7/ Convention commune / INFA - Travaux de rénovation à l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'église ont été prévus au budget communal.

A ce titre, les travaux de peinture ont été confiés à l'INFA dans le cadre d'un chantier école qui sera effectué par des peintres stagiaires. Pour ce faire, il y a lieu de passer une convention avec cet organisme dont le Maire donne lecture au Conseil Municipal.

Le Maire donne ensuite les montants des prestations figurant sur la convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,
- Autorise le Maire à signer la convention définie ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

8 / Convention SICOVAL / COMMUNE pour le contrôle des débits et pressions des poteaux d'incendie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article 2212-2, alinéa 5 du CGCT, la défense contre l'incendie relève du devoir de police administrative du Maire et conformément à l'article 2321-2, alinéa 7 du même code, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes.

Le Service Département d'Incendie et de Secours n'assurant plus ce contrôle le SICOVAL propose qu'une convention soit établie entre la COMMUNE et le SICOVAL pour que ce dernier réalise ces mesures de débits et de pressions sur les poteaux incendie de la commune.

Le Maire donne ensuite les montants des prestations figurant sur la convention par poteau incendie contrôlé.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,
- Autorise le Maire à signer la convention définie ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

9 / SICOVAL – Service à la personne – CIAS – Sectorisation du Territoire

Monsieur DALENS, premier adjoint, explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Action Sociale du SICOVAL ce dernier a mis en place une proposition de sectorisation géographique dans le territoire des 36 communes.

La carte de sectorisation présentée fait état d'une inclusion de la commune dans le secteur centre avec les communes de Castanet-Tolosan, Pechabou, Pompertuzat...

Monsieur DALENS pense qu'il serait plus opportun que la commune de Mervilla soit située en secteur ouest avec toutes les communes appartenant à l'ex-SICCA. Compte-tenu de la réponse à fournir au SICOVAL antérieurement au Conseil Municipal un mail dans ce sens a été envoyé.

Le conseil municipal oùï cet exposé et après en avoir débattu confirme sa volonté de voir la commune de Mervilla incluse dans le secteur ouest avec les communes du SICCA.

Informations diverses

1 / Ministère de l'Education Nationale – Réflexion sur le temps scolaire

Le Maire informe que le Conseil Municipal de la réception d'un questionnaire sur le temps scolaire traduisant la volonté du Ministère de mener une réflexion sur le sujet.

Le Maire indique que, n'existant pas d'école sur Mervilla, la réflexion peut-être menée par les élus qui comptent parmi eux des personnels enseignants et des parents d'élèves.

Après débat une réponse est donnée en faveur du retour au 4,5 jours par semaine en faveur du mercredi pour la demi journée supplémentaire.

Séance du 23 octobre 2012

L'agenda 21 du SICOVAL a été approuvé en conseil de communauté le 9 janvier 2012, il a associé la population, les élus et les acteurs publics et privés du territoire.

L'agenda 21 a été présenté en début de séance par Monsieur Georges KARSENTI, Maire de la commune de Péchabou.

L'agenda 21 précise le projet de développement durable souhaité par le SICOVAL, il est constitué d'un projet à long terme, à l'horizon 2030 et d'un programme d'actions concrètes sur la période 2011-2014.

1 / SICOVAL – Convention de contractualisation du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2012-07-16 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 2 juillet 2012 ayant pour objet l'approbation des conventions de contractualisation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Programme Local de l'Habitat du Sicoval constitue le socle commun des politiques d'accueil de population. Cependant, sa mise en œuvre dépend largement des initiatives de chaque commune. Dans le cadre du PLH 2004-2009, le partage d'expériences et le travail d'information ont permis une appropriation de la problématique habitat par les élus du territoire. Cela s'est traduit, en 2007, par l'adoption des objectifs mutualisés de production de logements par la quasi totalité des communes.

Avec le PLH 2010-2015, une seconde étape doit s'amorcer sur la base d'une contractualisation entre les communes et le Sicoval avec une adhésion volontaire des communes. Il s'agit d'établir une convention par commune pour les six communes de la Ville Intense nord et par groupes pour les 30 autres communes. L'enjeu est d'atteindre les objectifs inscrits dans le PLH et notamment la production de 6 000 logements dont 50% de logements aidés. Cette politique se traduit par l'engagement réciproque des communes et du Sicoval sur les moyens à mobiliser et les actions à mettre en œuvre en matière d'habitat.

Monsieur le Maire expose que les conventions établies sur la durée du PLH, font apparaître d'une part les engagements des communes et d'autre part ceux du Sicoval pour permettre la réalisation des objectifs inscrits dans le PLH.

Ces conventions prennent appui sur le diagnostic foncier mis à jour en 2010, lequel recense les fonciers à vocation habitat à court, moyen et long terme. Ce diagnostic a été établi en corrélation avec les pixels inscrits au SCOT et en lien avec les capacités d'eau potable et d'assainissement.

Ces conventions viennent notamment définir :

Pour les communes :

- les objectifs de production de logements et de logements aidés (locatif social et très social, accession à prix abordable)
- la production de logements spécifiques
- les fonciers stratégiques voués à l'habitat à court, moyen et long terme
- les densités
- les secteurs de renouvellement urbain

Pour le Sicoval :

- les acquisitions foncières à réaliser en vue de l'aménagement de zones d'habitat
- la maîtrise d'œuvre des zones d'aménagement à vocation habitat d'intérêt communautaire
- les projets de développement des réseaux d'eau et d'assainissement
- la mise à disposition des crédits aides à la pierre pour la réalisation de logements sociaux
- la mise à disposition d'un urbaniste référent
- l'appui technique afin de maîtriser à la fois les volets architecturaux et environnementaux et la mixité sociale sur des fonciers aménagés par des opérateurs privés

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2012-07-16 du 2 juillet 2012 approuvant les conventions de contractualisation ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver la convention de contractualisation après vote par cinq voix pour, deux voix contre et quatre abstentions.

2/ Décision modificative n° 3/2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2012 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentatio n sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	500.00 €	
D 65549 : Contribution SDEHG		500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

3/ CDG31 – Contrat groupe d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2014

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités et établissements publics à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

Les actuels contrats groupes d'assurance (Contrat Groupe IRCANTEC détenu par SOFCAP/PRO BTP ERP et Contrat Groupe CNRACL détenu par GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2013, le CDG31, en application de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 05 Juillet 2012, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2014.

Le CDG31 propose aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

APRES DISCUSSION, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- **DE PARTICIPER A LA MISE EN CONCURRENCE ORGANISEE PAR LE CDG31 VISANT A LA MISE EN PLACE DE CONTRATS GROUPES D'ASSURANCE STATUTAIRE ;**
- **DE DONNER MANDAT AU CDG31 POUR LA REALISATION D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE CORRESPONDANTE ET POUR L'ATTRIBUTION AFFERENTE, ETANT ENTENDU QUE L'ADHESION DEFINITIVE AUX CONTRATS GROUPES RESTE LIBRE POUR L'ASSEMBLEE AU VU DES RESULTATS DE LA CONSULTATION MENEES PAR LE CDG31.**

Informations diverses

1. SSTOM – Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de DREMIL LAFARGE

Monsieur Pierre VIALARD, adjoint au Maire, fait le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2012 tenue au siège du SSTOM. Au cours de cette réunion ont été débattues et délibérées des questions administratives notamment :

- le retrait de la délibération du 2 mai 2012 précédant à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et la réélection de ses membres.
- la délibération sur la convention de prestation de service pour une mission d'assistance technique à l'exécution des opérations administratives, comptables et budgétaires du syndicat.
- le débat d'orientation sur la clé de répartition pour le calcul de la participation financière des communes membres du Syndicat Mixte.

2. Réunion cantonale du 10 octobre 2012 à LACROIX-FALGARDE

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion cantonale du 10 octobre 2012, dans laquelle il est fait état des études et de l'ensemble des travaux d'aménagement et de réfection de chaussée ainsi que des besoins identifiés à discuter au BP 2013.

Pour ce qui concerne plus précisément la commune de Mervilla il sera procédé à une reprise de chaussée sur la route départementale 95 secteur de Pechmirol.

3. Travaux de réparations et de peinture à l'Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achèvement des travaux entrepris dans l'église et invite les élus et tous les Mervillageois à participer à leur inauguration le samedi 17 novembre 2012 à 17 heures en présence des stagiaires et de l'INFA. Un concert choral aura lieu, donné par le chœur St Agne de Ramonville.



Début 2013, **Mervilla** fait partie du contingent des communes devant être recensées. Le dernier recensement datait de 2008. Pour nous, il se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013**.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur :



pour Mervilla il s'agit, comme en 2008, de Mme Sabine Faure (photo ci-contre) ancien agent de la mairie de Mervilla. Elle sera munie d'une carte officielle et est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Votre participation est essentielle: le recensement de la population permet en effet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays. Pour la commune, les dotations de fonctionnement ou de solidarité perçues sont directement fonction de sa population, de même que les participations aux divers organismes inter-communaux ou départementaux. **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Parrainages civils de Marion et Clément DAUDET, 19 Août 2012.

Le parrainage civil puise ses origines à la Révolution Française et a été institué le 20 prairial an II (8 juin 1794) au moment où les municipalités devenaient seules habilitées à établir les actes d'état civil. C'est un acte qui conduit certains parents à envisager de confier, au cas où ils en seraient empêchés, l'éducation de leurs enfants à des parrains de leur choix, sous la bienveillance de la République.

Début 2012, Dorothée et Guillaume DAUDET demandèrent si cela pouvait se faire à la mairie de Mervilla, pour leurs deux enfants Marion et Clément. « Pas de problème, même si on n'en a jamais célébré ici et qu'aucun registre n'existe à Mervilla, on va s'y mettre » répondirent le secrétaire et le maire.

Les baptêmes civils, ou « parrainages républicains », ne font pas l'objet de texte législatif ou réglementaire ni de protocole, et en ce 19 août 2012, la cérémonie s'est déroulée comme suit :

Les deux enfants, les parents et la famille furent accueillis pour une cérémonie publique à l'entrée de la mairie. Le maire fit un petit discours sur l'origine du parrainage et sur les valeurs que ces enfants, leurs parents et leurs parrains/marraines partageaient.

Les parrains et marraines sont alors intervenus pour signifier leur engagement et leur accord pour leurs nouvelles « responsabilités ». Le maire continua alors :

Si vous êtes là aujourd'hui, si le rôle de parrains/marraines vous a été proposé, c'est sûrement pour vos qualités humaines, pour les valeurs que vous portez. Les parents comptent sur vous pour les aider à transmettre tout cela à vos filleuls : la faculté de penser par soi-même, le partage, le respect, le goût des bonnes choses, ... C'est un lien formidable et privilégié que Dorothée et Guillaume vous invitent à tisser avec Marion et Clément. Nous allons l'officialiser.

Mmes les Marraines et Mrs les Parrains acceptez vous le rôle et la charge que viennent vous confier Dorothée et Guillaume DAUDET, pour leur fils Clément et leur fille Marion?

oui, nous l'acceptons

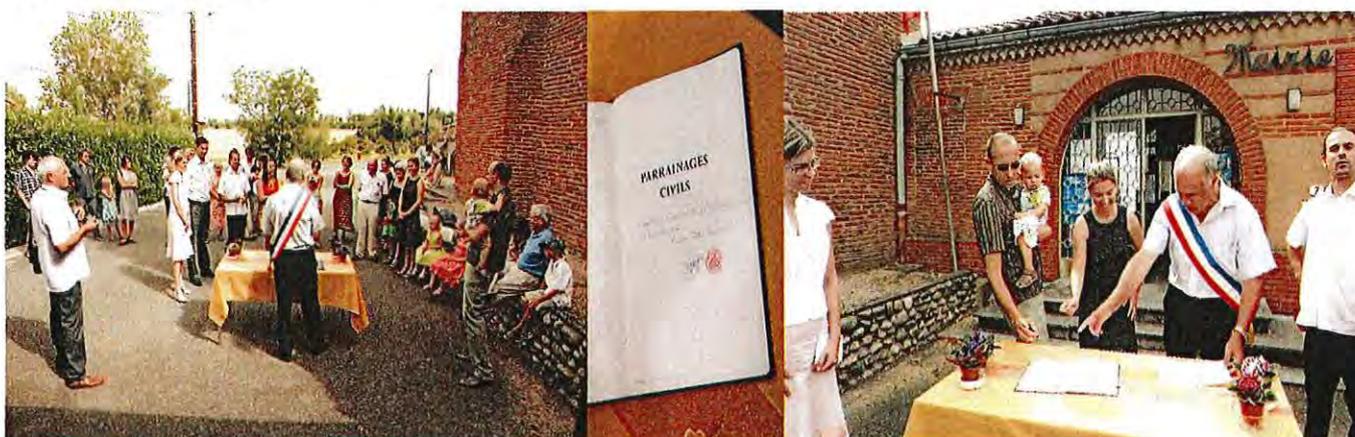
Prenez vous l'engagement sur l'honneur de suppléer dans toute la mesure de vos moyens les parents, s'ils viennent à leur manquer un jour ?

oui, nous le prenons

Avec les parents veillerez vous à développer en Clément et Marion les qualités morales, humaines et civiques indispensables pour qu'ils deviennent à leur majorité, des citoyens dignes de ce que la République est en droit d'attendre de tous les siens, comme sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité » l'indique ?

oui

Je vous donne à tous les quatre acte de l'engagement que vous venez de prendre aujourd'hui. Et nous allons le rapporter dans ce premier registre et sur les certificats de parrainage que nous allons parrains, marraines, parents et moi-même signer.



Rénovation du chœur de l'église Saint-Jean Baptiste

Lors de différents passages dans l'église Saint Jean Baptiste de Mervilla, la commission diocésaine d'art sacré demandait de prévoir la restauration des peintures du chœur, dégradées par l'humidité et le temps. La commune entretenant régulièrement les organes vitaux et de sécurité, n'avait pas encore envisagé ce type de restauration. Une occasion s'est présentée début 2012 : la municipalité été contacté par l'INFA (Institut National de Formation et d'Application) qui cherchait un « terrain » de stage pour sa formation dans les métiers d'art. Une première rencontre « in situ » avec Mmes Hélène Léonard et Lorène Pastor respectivement coordinatrice des formations et professeur à l'INFA, Mme Valérie Barbier de la commission diocésaine d'art sacré et la municipalité, a permis d'établir un projet qui fut accepté par le conseil municipal. Il fallait auparavant effectuer quelques travaux de plâtrerie qui furent effectués au cours du printemps car le « stage » se déroulerait fin juin début juillet 2012.

C'est ainsi qu'après l'installation d'échafaudages gracieusement prêtés par l'entreprise KM Rénovation, 6 stagiaires et leur professeur investirent l'église pour 3 semaines de travail. Ils ont mis tout leur talent à développer leur savoir faire, redonnant un aspect nouveau au chœur de l'église. On peut voir sur la photo n° 1 l'état initial des murs, plafond, pilastres et statues.



Photo 1 : Chœur de l'église avant restauration (1 mai 2012)

Sur la photo 2 on a un aperçu du travail de décapage et colmatage pendant que les peintres recherchent les meilleures couleurs pour s'adapter à l'existant et harmoniser leur combinaison comme le demandait la commission d'art sacré.

Au cours du 19^{ème} siècle les statues avaient été recouvertes d'enduit blanchâtre pour en cacher quelque défaut (voir photo 1 ou 4-gauche) et en voulant les nettoyer les stagiaires se sont aperçu que ces statues étaient polychromes. Avec l'accord enthousiaste de tous les protagonistes, l'INFA entrepris donc leur minutieuse rénovation (photo 3). Pour mieux les faire ressortir, une nouvelle couleur de leurs niches fut décidée, comme on peut le voir sur les photos 4, ainsi que les détails des pilastres maintenant assortis au marbre du tabernacle.



Photo 2 : Aspect général des travaux en cours (28 juin 2012).



Photo3 : Découverte de la polychromie des statues (3 juillet 2012)

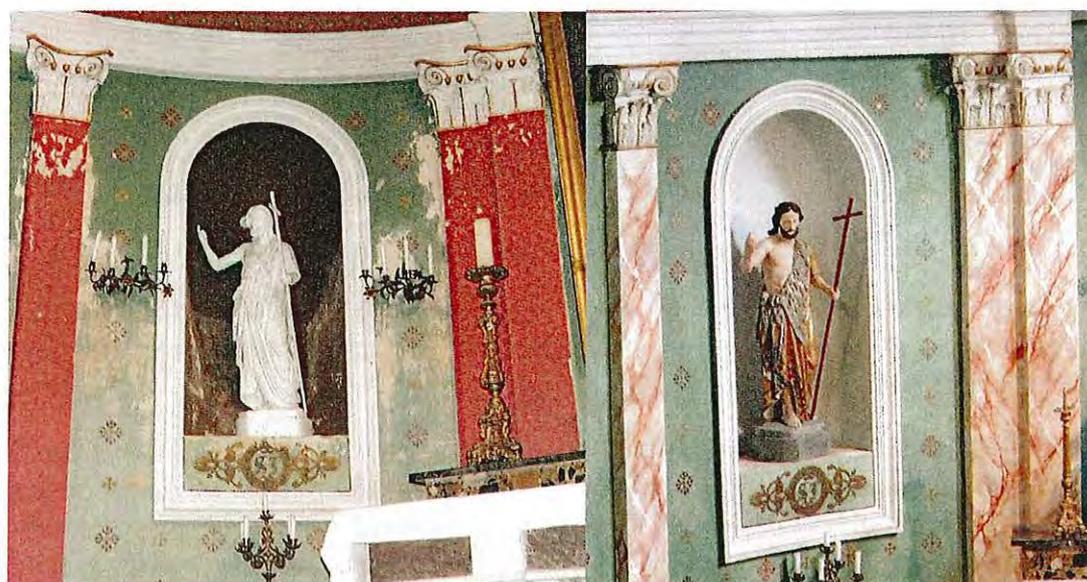


Photo 4 : Détails pilastres, murs et niche autour de Jean-Baptiste

L'ensemble des travaux furent terminés et présentés à l'équipe municipale le 13 juillet 2012, par le Directeur et les professeurs de l'INFA (photo 5). Au vu de la qualité de l'ensemble de la réalisation, comme on le voit sur la photo 6, la décision d'une inauguration plus officielle pour l'ensemble de Mervillageois fut prise.

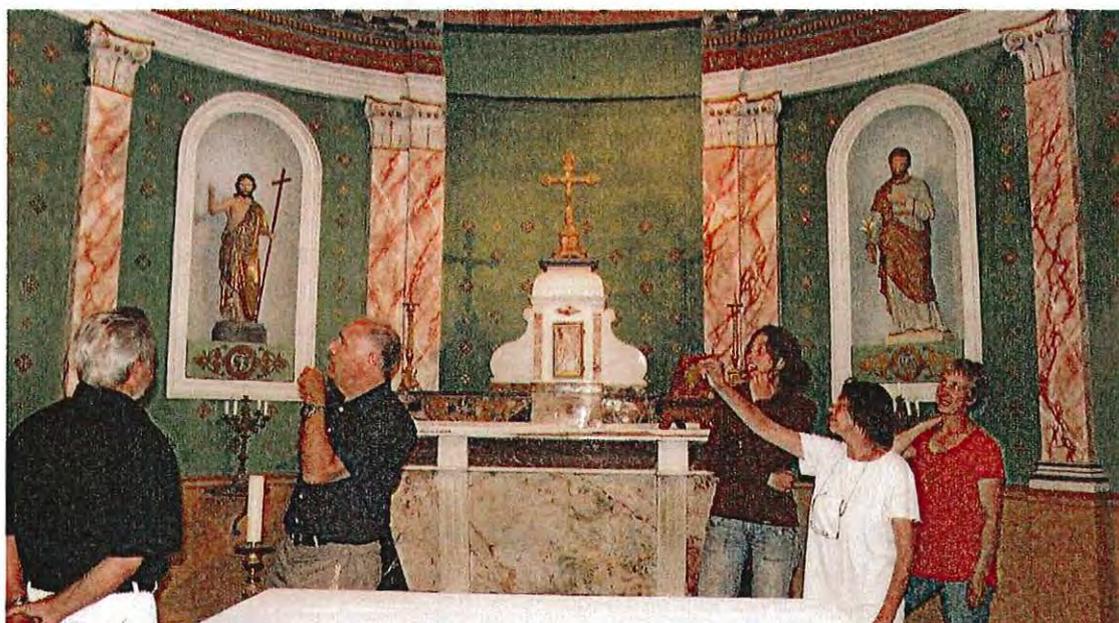


Photo 5 : Inspection des « travaux finis » (13 juillet 2012)

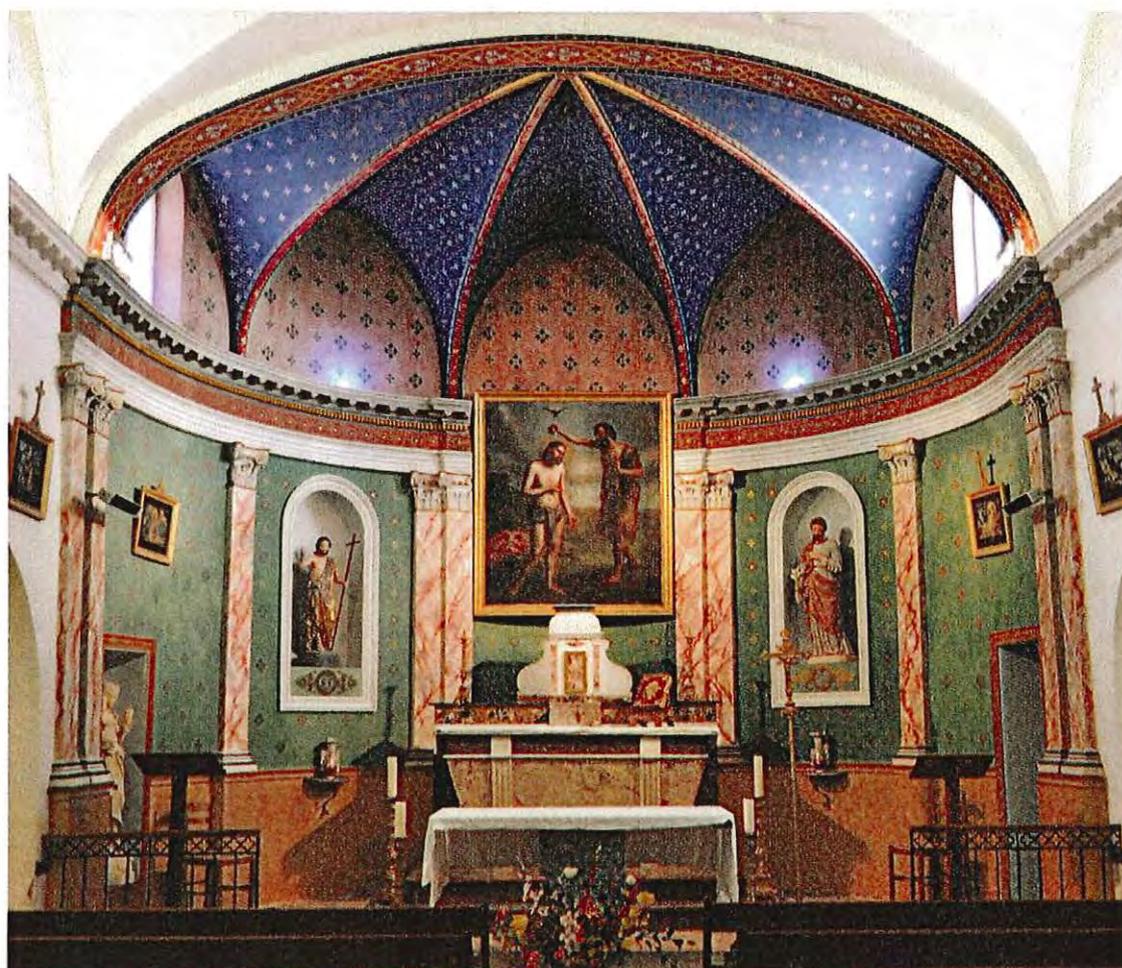


Photo 6 : Le chœur rénové de l'église St-Jean Baptiste fin juillet 2012

Inauguration du 17 novembre 2012

Nathalie une stagiaire de l'INFA ayant participé aux travaux de rénovation et membre du chœur Saint-Agne de Ramonville, proposa à son chef de chœur, qui l'accepta, de venir donner un petit concert pour marquer cette manifestation. Mr le curé de Castanet donna son accord. Environ 60 personnes étaient présentes ce samedi là, à 17 heures dans l'église Saint-Jean Baptiste.

Après accueil par Mr le Curé, Mr le Maire fit un rapide historique de l'ensemble des aménagements et travaux réalisés depuis le 13^{ème} siècle. Au cours des guerres de religion le village de Mervilla fut incendié par des huguenots et en 1789 subit aussi les outrages de la révolution. L'architecture actuelle date du début 17ème et ressort des travaux organisés par la famille Fieubet (dont Arnaud, secrétaire des Etats du Languedoc et sa femme, enterrés dans le chœur sous une dalle classée monument historique en 1938). Il faut souligner qu'au cours des siècles les habitants de Mervilla ont toujours voulu sauvegarder leur église même quand leurs moyens étaient faibles : ils participaient personnellement aux travaux. Depuis les lois de 1905, c'est la commune qui gère ce patrimoine et diligente les travaux sous la responsabilité du conseil municipal, et il y a toujours de quoi faire.

Mme Valérie Barbier, responsable de la commission d'Art Sacré du diocèse de Toulouse, prit alors la parole pour souligner le très intéressant travail effectué par stagiaires et professeur, et prit rendez-vous avec l'INFA car le travail ne semble pas manquer dans le diocèse.

Puis Mme Hélène Léonard, coordinatrice à l'INFA et Mme Lorène Pastor, peintre et professeur, donnèrent quelques précisions sur leur Institut et quelques « tuyaux » sur la rénovation. Puis elles présentèrent un ouvrage imagé sur la réalisation de leurs travaux de rénovation.

Ce fut au tour du chœur Saint-Agne, dirigé par Pascale Ehrmann, de nous régaler de chants sacrés parcourant le répertoire : canons à 4 et 6 voix, solo ou chœurs à 4 voix.



Enfin une petite collation, offerte par la municipalité, permit à l'assistance de partager un moment de convivialité entrecoupé de discussions sur la peinture ou le chant choral dans une très bonne ambiance. Merci et bravo à tous les participants.

14/11/2012



COMMUNIQUE DE PRESSE
Contact presse : Nadège Séville
Tél. 05 62 24 04 81
nadege.seville@sicoval.fr

Collecte des déchets à Mervilla Attention changement à partir du 7 janvier 2013 !

Dès le 7 janvier prochain, les jours de collecte de vos déchets ménagers, emballages et verre changent suite à la mise en place du nouveau marché de collecte que le Sicoval a confié à la société Sita Sud-Ouest pour 5 ans.

Réorganisation des circuits de collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers, des emballages et du verre auparavant réalisée avec la même benne, sera désormais effectuée dans le cadre de ce nouveau marché avec deux camions différents :

- **un camion** pour collecter les déchets ménagers (***bac à couvercle gris***)
- **un camion** pour collecter en alternance les emballages (***bac à couvercle jaune***) puis le verre (***bac à couvercle vert ou caisse***)

Cela permettra d'optimiser le remplissage des camions (auparavant équipés de 2 compartiments remplis inégalement), de réduire les kilomètres parcourus et au final les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

Vos nouveaux jours de collecte à compter du lundi 7 janvier 2013 :

- **Le lundi matin** pour la collecte des déchets ménagers : ***bac à couvercle gris***
- **Le jeudi après-midi tous les 15 jours (*semaines impaires*)** pour la collecte des emballages (sauf verre) : ***bac à couvercle jaune***
- **Le lundi tous les 15 jours (*semaines paires*)** pour la collecte du verre : ***bac à couvercle vert ou caisse***

Vous trouverez toutes les précisions concernant ces changements dans le calendrier de collecte 2013 du Sicoval.

Plus d'info : Service Relation aux usagers, N°Vert : 0 805 400 605

AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

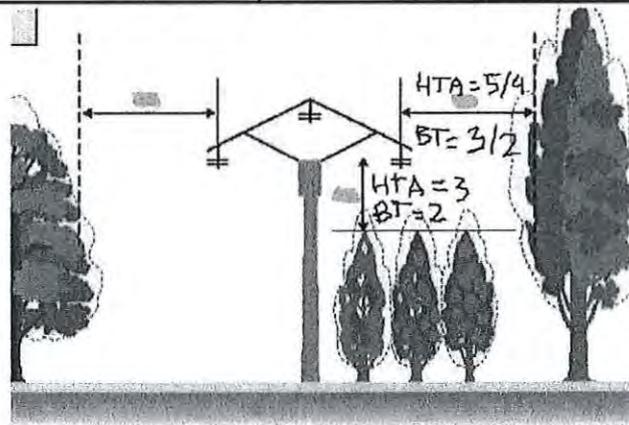
Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux nécessaires à l'entretien des lignes électriques Moyenne Tension HTA 20.000 Volts - Basse Tension BT 410 Volts vont être entrepris sur le territoire de votre commune.

Ils seront exécutés conformément aux normes en vigueur.

Norme NFC11-201

Distances de recul de la végétation par rapport au réseau (distance à la création de l'ouvrage).

RESEAUX	BT	BT	HTA	HTA
Conducteurs nus	Agglom.	Écart	Rigide	Suspendu
Hauteur arbres supérieure ligne	2 m	3 m	4 m	5 m
Hauteur arbres inférieure ligne	2 m	2 m	3 m	3 m
Conducteurs isolés	1 m		1 m	



L'exécution de ces travaux a été confiée par ERDF à l'Entreprise :

COTERRAM

VICTOR SANTIAGO



06 37 30 80 37

Dont le représentant est M.

En cas de contestation, les intéressés sont priés de s'adresser à la Mairie qui transmettra l'affaire à l'interlocuteur privilégié ERDF de votre commune.

Informations

L'Association syndicale libre « Le Hameau du Falcou » propriétaire des voiries du lotissement a demandé à Tisseo de supprimer le passage et l'arrêt du TAD sur sa propriété, et au Conseil Général de ne plus faire effectuer le retournement du bus scolaire sur ledit lotissement; décision motivée pour des raisons de sécurité, d'assurance et d'entretien. Le conseil municipal et les usagers, en concertation avec Tisseo et le Conseil Général étudient des solutions aussi fonction des contraintes des transporteurs et favorables au plus grand nombre.

Les services médico-sociaux du Conseil Général situés 68 avenue du Lauragais à Castanet, vont être réhabilités. Pendant les travaux, les locaux sont transférés 34 rue Alain Savary à Castanet. Les travailleurs médico-sociaux restent mobilisés et seront joignables aux mêmes coordonnées téléphoniques : **05.62.71.91.80**

Un ostéopathe est maintenant installé à Lacroix-Falgarde : Olivier BOYER-CROQUETTE, ostéopathe DO, Résidence les rives du château Bat B, 47bis Avenue des Pyrénées, ou sur rendez-vous **09.53.26.93.19**

Nous vous rappelons que si vous avez des projets de construction ou d'occupation du sol prenant « corps » en milieu d'année, il faut les déposer en mairie avant la fin du mois de juin, car les délais d'instruction sont plutôt rallongés en période de congés.

En période hivernale, si votre compteur d'eau est situé dans un local non chauffé, entourez-le ainsi que la tuyauterie avec une gaine isolante. Si votre compteur est en extérieur, calfeutrez avec du polystyrène, et surtout n'utilisez pas de matériaux absorbant l'humidité comme paille, tissu, papier, laine de verre. Vidangez vos tuyauteries d'extérieur. Surveillez régulièrement votre compteur, particulièrement après un froid soutenu. Les fuites coûtent et font dégâts.

Informations

Le ministère de la Justice nous communique les coordonnées de 2 conciliateurs de justice pour le canton de Castanet, qui ont pour mission de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Le recours à un conciliateur agréé officiel présente toutes les garanties de discrétion et d'impartialité et peut éviter les frais d'une procédure juridique.

- 1) Alain BROUSSAL, Maison des solidarités de Castanet (Ancienne Mairie) les 1^{er} et 3^{ème} mercredi après midi du mois, SANS RENDEZ-VOUS. Il est joignable en permanence sur internet : conciliateur.castanet@castanet-tolosan.fr
- 2) Jean-Marc GOFFINET, Maison des solidarités de St-Orens, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi après-midi du mois SUR RENDEZ-VOUS pris au **05.61.39.54.02** ou caldigoff@orange.fr



Devenir Gendarme

Gendarme, un métier d'avenir. La gendarmerie recrute 3500 sous-officiers, et 7500 Gendarmes Adjoints Volontaires.

Avec ou sans diplôme, âgé de 17 à 36 ans, vous êtes dynamique, ouvert sur le monde qui vous entoure, vous avez un esprit d'équipe, vous souhaitez être au service des citoyens, exercer un métier aux missions variées et acquérir une expérience professionnelle reconnue (prévention de la délinquance, enquêtes judiciaires, protection de l'environnement, assistance et secours à la population...)

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à votre Mairie, mais également à la Brigade de Gendarmerie la plus proche de votre domicile, ou en composant le **06.16.12.44.92** et par mail à recrutement.gendarmerie31@hotmail.fr



ETAT-CIVIL

Naissances :

Le 8 mars 2012

Lison LUNO-BARES

Le 16 septembre 2012

Kelio, Luc CONDOTTA

Mariages :

Le 8 décembre 2012 :

Mr. Michel, Richard MOURGUES et

Mme Dominique, Marie DUPUY

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

MAIRIE de MERVILLA:

Tél : **05.61.73.29.85 ou 09.61.35.44.88**

Fax : **09.70.62.76.98**

Courriel: mervilla.mairie@wanadoo.fr
mairiedemervilla@wanadoo.fr *au choix !*
mairie.mervilla@orange.fr

SICOVAL : Service des eaux Assainissement **0805.400.805** (*gratuit depuis poste fixe*)
urgences en dehors heures accueil **05.62.24.76.91**

Déchèterie de Ramonville: **05.62.88.30.15**

Déchèterie de Labège: **05.61.39.99.18**

Déchèterie de Montgiscard: **06.18.33.15.33**

Bureau de Poste de Castanet-Tolosan : **05.62.71.70.20**

Trésorerie Principale de Castanet-Tolosan **05.62.71.90.20**

Gendarmerie de Castanet : **05.34.66.69.80 ou 17**

SAMU : **15** Pompiers : **18**

EDF Dépannage : **0.810.333.081**

Les pharmacies de garde week-end et jours fériés **RésoGardes : 32.37**

**Contacts pour les Services à la Personne sur le SICOVAL
à partir du 1 janvier 2013**

CRECHE COLLECTIVE / FAMILIALE HALTE-GARDERIE / MULTI-ACCUEIL

Coordinatrice Petite enfance CIAS : Mme Magali Cunnac

tél. 05 31 84 30 33 / 06 29 97 06 05

mail : magali.cunnac@cias.sicoval.fr

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Animatrice : Mme Christel Saint-Arroman

tél. 06 49 73 83 89 / 05 61 73 19 96

Permanences :

mardi et jeudi après-midi de 13h à 16h30 et
un lundi sur deux, journée entière

ENFANCE (3-11 ans)

Loisirs Education & Citoyenneté

Mr. Guillaume Sanguinet :

tél. 05 34 43 78 81 / 06 34 37 84 76

JEUNESSE (12-17 ans)

CIAS : 05 31 84 30 30

accueil@cias.sicoval.fr

JEUNES ADULTES (18-25 ans)

Point Info Jeunesse

05 34 66 73 10

pj.castanet@wanadoo.fr

AIDE A DOMICILE

Contacteur Mme Ricard : 05 62 71 74 54

ou bien Mme Sertori : 05 62 71 89 20

PORTAGE DE REPAS

Contacteur le: 05 61 75 81 44

SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

CIAS : Secrétariat du SSIDPA à Castanet

05 62 71 89 23

